

2010/2873 - Centre Nautique du Rhône 8, quai Claude Bernard à Lyon 7e - Rénovation des plages et du bassin Sud, réhabilitation du bâtiment - Opération n° 07 029 581 – Vote des crédits d'études de 2 000 000 euros TTC – Désignation du jury d'appel d'offres restreint (Direction de la Construction) (BMO du 04/10/2010, p. 2004)

Rapporteur : Mme GAY Nicole

### Désignation des secrétaires

M. LE MAIRE : Mes chers Collègues, pour le dépouillement de l'élection qui va suivre, je vous propose de désigner les trois élus les plus jeunes issus des listes présentées au premier tour de scrutin pour assurer les fonctions de secrétaire de notre assemblée, soit :

- Anne-Sophie Condemine,
- Fouziya Bouzerda
- Karim Héral.

Il n'y a pas d'opposition ?

(Adopté.)

### Les listes suivantes ont été déposées :

**Liste A :** *Nicole GAY, Thierry BRAILLARD, Jean-Pierre FLACONNECHE, Jérôme MALESKI, Yves FOURNEL, Anne-Sophie CONDEMINÉ, Evelyne HAGUENAUER, Françoise RIVOIRE, Gilles VESCO, Karim HELAL*

**Liste B :** *Pierre DELACROIX, Christophe GEOURJON, Laurence BALAS, Jeanne d'ANGLEJAN, Patrick HUGUET, Bernadette BERTRIX-VEZA, Blandine REYNAUD, Dominique NACHURY, Michel HAVARD, Inès de LAVERNEE*

**Liste C :** *Denis BROLIQUIER, Nicole CHEVASSUS-MASIA, Jean-Jacques DAVID, François ROYER, Amaury NARDONE*

### 1<sup>er</sup> Tour de scrutin

M. LE MAIRE : Mesdames et Messieurs, voici les résultats du scrutin :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	70
Bulletin blanc	1
Bulletin nul	0
Nombre de suffrages exprimés	69
Majorité absolue	35

Ont obtenu :

Liste A 50 voix soit 4 sièges

Liste B	14	voix	soit 1 siège
Liste C	5	voix	soit 0 siège

Vu les résultats du scrutin secret à la représentation proportionnelle auquel il a été procédé, les élus suivants sont élus pour siéger au sein du jury d'appel d'offres restreint pour la rénovation du Centre Nautique du Rhône (opération : Rénovation des plages et du bassin sud) :

**Titulaires :** Nicole GAY, Thierry BRAILLARD, Jean-Pierre FLACONNECHE, Jérôme MALESKI, Pierre DELACROIX

**Suppléants :** Yves FOURNEL, Anne-Sophie CONDEMINE, Evelyne HAGUENAUER, Françoise RIVOIRE, Christophe GEOURJON

Mme GAY Nicole, rapporteur : Il s'agit du Centre Nautique du Rhône, de la rénovation des plages, du bassin Sud et de la réhabilitation du bâtiment ainsi que du jury que nous avons désigné.

M. BROLIQUIER Denis, Maire du 2<sup>e</sup> arrondissement : Je veux profiter de ce rapport pour vous faire part d'une interrogation et d'une déception.

Notre interrogation, pour ne pas dire, notre stupéfaction, porte sur les études préalables engagées pour la rénovation du Centre Nautique.

Nous avons déjà délibéré pour le lancement des études relatives à la rénovation des plages et du bassin Nord du Centre Nautique.

L'addition s'élevait alors à 1.000.000 d'euros et pour les plages et le bassin Sud, vous nous proposez de voter 2.000.000 d'euros de crédit. Le coût des études se monte ainsi à 3.000.000 d'euros pour un montant total de travaux qui sera de l'ordre de 18.000.000 d'euros. Bien sûr, nous ne contestons pas le recours à ces études, nous souhaiterions avoir davantage de précisions sur celles-ci. Que recouvrent-elles précisément ?

Même si le site est techniquement délicat, on le sait, pour de telles sommes l'avenir du centre nautique devrait être assuré pour de nombreuses décennies ! Le montant de ces études nous paraît tout à fait disproportionné, nous avons besoin d'explications complémentaires à ce sujet.

Mais la rénovation du centre nautique ne doit pas cacher une des carences sportives majeures de notre Ville : l'absence d'une piscine olympique digne de ce nom, d'un bassin olympique capable d'accueillir une compétition d'envergure nationale et internationale, on l'a déjà exprimé au sein de ce Conseil municipal. Nous avons déjà eu à ce sujet une réponse de M. Brillard mais ce qu'on a appris la semaine dernière nous peine beaucoup : le meeting international de Lyon, qui rassemble tous les grands noms de la natation française et étrangère, organisé à Vaise depuis des années grâce à la compréhension, grâce au passe-droit j'allais dire, de

la Fédération, échappe à Lyon parce que nous n'avons pas l'équipement suffisant. Il part à Strasbourg. C'est une vraie déception pour nous.

Dans d'autres agglomérations, comme à Dijon, la construction d'une piscine a été le vecteur de rayonnement national et international dans le cadre d'un projet urbain. A Lyon, cette perte d'une compétition internationale montre bien que nous avons beaucoup de retard en matière d'équipement et ne me dites pas, Monsieur Braillard, que c'est dû aux 18 municipalités précédentes. Cela fait dix ans maintenant que vous êtes aux commandes de la Ville de Lyon, et depuis dix ans nous ne pouvons plus accueillir de compétitions internationales de haut niveau parce que nous n'avons pas de bassin de récupération.

Nous, nous vous proposons à nouveau le fait de construire un bassin de récupération sur le parking de Vaise, ce serait un début, ce serait une première solution. C'est une proposition que nous vous avons déjà faite en Conseil municipal et à laquelle vous n'avez jamais répondu. Nous attendons aujourd'hui une réponse.

M. DELACROIX Pierre : Monsieur le Maire, après cette belle question téléguidée du 7<sup>e</sup> arrondissement en début de conseil, je voudrais rappeler quelques éléments que nous avons d'ailleurs déjà eu l'occasion d'évoquer ici-même à propos des piscines.

Les belles promesses de campagne se sont envolées et votre grand plan piscine est à l'eau, on peut même dire qu'il a coulé. Et avant que M. Flaconnèche ne dise le contraire comme il l'avait fait en juillet dernier, dans votre programme de 2008 il était bien inscrit noir sur blanc :

- «... la construction d'un grand centre aquatique, avec bassin de 50 mètres, bassin d'apprentissage, espace ludique et balnéothérapie, cet équipement sera installé au cœur du parc Sergent Blandan, en bordure du boulevard des Tchécoslovaques. »

- « la création d'une nouvelle piscine au Confluent, réunissant les trois fonctions modernes de ce type de centre : la natation, le bien-être et l'espace ludique. Des salles de sport compléteront ce projet. »

Alors aujourd'hui, vous vous abritez derrière la concertation pour évacuer le bassin de Sergent Blandan. Juste une remarque : vous saviez avant la campagne, et donc avant que la concertation ne commence, que les riverains et les associations s'étaient prononcés contre une piscine à Sergent Blandan...

Quant à la piscine du Confluent, elle n'existera pas non plus. Vous avez fait, Monsieur le Maire, d'autres choix, c'est votre droit, mais ce qui est discutable c'est que lorsqu'on prétend bâtir un nouveau quartier, on essaye d'avoir un peu de vision prospective et donc, quand on propose d'installer tel ou tel équipement public, il semblerait naturel qu'il y ait eu une quelconque réflexion auparavant, à moins que votre projet « Aimer

Lyon » ne soit qu'un catalogue de promesses posées au hasard du territoire de la Ville...

Comme Denis Brolquier je suis d'accord pour noter qu'effectivement - constater plutôt - que Lyon ne peut accueillir de compétitions nationales ou internationales faute de piscine homologuée. Effectivement, M. Braillard nous donnera peut-être les explications, mais il semblerait que notre seule piscine olympique à Vaise ne dispose pas de bassin de récupération.

Mais pour revenir au centre nautique du Rhône, quelques éléments me laissent perplexes : alors que nous allons nous engager dans la comptabilisation des gaz à effet de serre, vous nous proposez de faire un bassin chauffé en permanence à 28 degrés, quelle contradiction ! Quant au montant des études, effectivement, je le trouve très élevé. Pour la halle d'athlétisme de la Duchère dont le montant des travaux s'élève à 25 millions d'euros, les crédits d'étude et de maîtrise d'œuvre sont de 1,26 million d'euros. Là, pour des travaux d'un ordre de grandeur similaire, ils sont 60 % plus élevés.

Enfin, je ne voudrais pas terminer mon intervention sans vous poser deux questions pour lesquelles nous n'avons jamais eu de réponse :

- La première sur le financement de cette opération : quelle part sera supportée par le Grand Lyon et quel mécanisme d'intervention mettez-vous en place pour ce faire ?

- La seconde : qu'en est-il de la rénovation de la piscine de Gerland ? A défaut de construire deux nouveaux équipements, pouvons-nous envisager de remettre l'existant en état ?

Mme RIVOIRE Françoise : Monsieur le Maire, chers Collègues, nous nous réjouissons de voter aujourd'hui cette délibération sur la rénovation des plages et du bassin Sud de la piscine du Rhône.

En effet, ce projet s'inscrit pleinement dans la continuité de la reconquête écologique des berges du Rhône. C'est un projet de rénovation important pour la Ville et son agglomération. Nous nous réjouissons de la collaboration de l'ALE et de l'ADEME dans le projet qui nous aidera à mieux évaluer les possibilités d'aménagements économes en énergie.

Et pour finir, c'est un projet d'équipement qui s'adresse à tous, à la fois respectueux des attentes de la population et du développement durable.

M. FLACONNECHE Jean-Pierre, Maire du 7<sup>e</sup> arrondissement : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, je n'interviendrai que sur un point, celui qui a été abordé par M. Delacroix et concernant la forme.

Il est vrai que dans cette campagne électorale est apparue cette proposition, je ne dis pas que ce que vous avez dit est faux. Simplement, c'était peut-être un peu incomplet dans la mesure où vous n'avez pas pris en compte la durée, ce qui peut d'ailleurs se comprendre pour quelqu'un qui est tout jeune dans l'arrondissement.

Ce que je tiens à vous dire, c'est que la concertation sur ce dossier-là avait commencé il y a déjà dix ans lorsque l'Etat avait décidé de se séparer de ces 17 hectares et à l'époque, le ministre de la Défense s'appelait Alain Richard et le Maire de Lyon Raymond Barre. Ce dernier avait reçu un courrier lui disant : « Vous serez vraisemblablement intéressé par ce site, dites-moi ce que vous souhaitez ».

En fait, ce courrier est resté très longtemps sans suite mais la population s'est saisie immédiatement de ce dossier, considérant qu'il y avait là un enjeu majeur. Elle avait en tête le fait que la dernière fois que l'Armée avait laissé un territoire sur la place de Lyon, c'était celui de la caserne Garibaldi qui était devenue la Part-Dieu. Donc, elle ne voulait pas d'une petite Part-Dieu bis. C'était le sens de l'engagement qui a conduit la population du quartier à jouer un rôle essentiel par rapport à ce dossier qui a finalement, je crois, fait l'unanimité pour procéder à l'acquisition qui a été faite au cours du premier mandat de Gérard Collomb.

Depuis lors, de nombreuses propositions ont été faites concernant ce site de Sergent Blandan et je pense que l'on va arriver à trouver progressivement les aménagements qui conviennent. Et, effectivement, ne sont pas souhaités les grands équipements qui seraient susceptibles de prendre trop d'espace. A titre indicatif, si on avait retenu un centre nautique, on aurait pris quatre hectares à peu près sur les 17 du site. Donc, voilà les raisons pour lesquelles il y a eu une évolution que je ne nie absolument pas !

M. BRAILLARD Thierry, Adjoint : Les Conseils municipaux se poursuivent et l'on entend toujours un peu la même litanie de M. Delacroix, qui n'hésite pas à dire qu'on ne tient pas nos promesses ! Je crois que Monsieur Delacroix, comme on dit, en ces termes et en ces temps, il faut toujours se méfier des promesses qui sont faites et il n'y a que ceux qui veulent bien les entendre, qui les croient.

(Rires.)

C'est la raison pour laquelle ma deuxième partie de phrase était de dire « je pense que l'on a, à la tête de ce pays, votre mentor, qui devrait, avec toutes les promesses qu'il a faites et qu'il ne tient pas, vous amener à un peu plus de raison lorsque vous êtes à Lyon !

En ce qui concerne Lyon et le plan piscine : je vous rappelle et je fais un peu un état des lieux, parce qu'il y a des choses qui ne se disent pas dans ce Conseil, par exemple le fait que l'on a aujourd'hui neuf

établissements l'hiver, sept stricto-sensu sur le territoire lyonnais et deux, il ne faut pas l'oublier, et deux qui sont gérés par des syndicats intercommunaux. Il y a la piscine du Syndicat intercommunal Lyon Saint-Fons Vénissieux, où nous avons une représentation à hauteur de 35 %. Donc j'allais dire, la Ville de Lyon, lorsqu'il faudra rénover ce bassin, et il va falloir le rénover, pour, d'après ce que j'ai cru comprendre, dans un scénario qui serait arrêté entre 10 et 15 M€, la Ville de Lyon donc, devra participer. Si elle y participe, quelque part c'est aussi son bassin, tout comme un autre bassin qui est celui d'Alaï, géré par un Syndicat intercommunal où il y a cinq communes.

Pour votre information, le Président du Syndicat intercommunal de la piscine d'Alaï est un élu lyonnais, M. Philippe Giraud, en l'occurrence. Donc, on a 7 + 2 établissements. Alaï, c'est 300.000 entrées par an, donc ce n'est pas un petit équipement. Et très sincèrement, il suffit de traverser l'avenue du Chater, si vous connaissez bien le quartier, pour passer du 5<sup>e</sup> arrondissement à Francheville, où est situé l'équipement.

Donc, 9 équipements : ce qui veut dire que, quand vous faites des ratios ou quand vous donnez dans des conférences de presse des documents, c'est vrai que ces deux équipements sont complètement mis de côté. Or, il faut les intégrer, ou alors j'allais dire on n'a plus à participer, sauf que l'on participe !

Pour l'été, ce sont six piscines d'été : on l'a dit, c'était d'ailleurs dans une des discussions. On fait un ratio très convenable pour une ville comme la Ville de Lyon, avec des équipements qui font 200.000 entrées durant l'été et un peu plus, pour votre information, de 700.000 entrées durant l'hiver.

Les piscines de Lyon, c'est un choix politique qui date bien avant nous et que nous avons poursuivi. C'est une occupation à 70 % pour les scolaires et les clubs et à 30 % pour le public. Je connais des communes où c'est l'effet inverse, c'est-à-dire que les clubs sont maltraités et le public a beaucoup plus de lignes d'eau. Donc, nous avons entrepris de poursuivre ce partage et le club lyonnais Lyon Natation, pour ne pas le citer, en profite et en bénéficie.

Alors ensuite, faut-il, pour recevoir une compétition l'hiver, construire un bassin qui coûterait plusieurs millions d'euros, simplement pour une compétition : je laisse M. Broliquier libre de son choix ! Je trouve que l'enjeu n'en vaut pas la chandelle, parce que le coût d'un bassin de récupération, pour une compétition nationale que nous aurions une fois par an, est très cher. Surtout que rien n'empêche Lyon Natation d'organiser une compétition l'été, puisqu'il se trouve qu'à la piscine du Rhône, le bassin olympique de 50 mètres est tout à fait habilité à recevoir une compétition. Il y a même des gradins qui avaient été prévus à l'époque et nous avons le bassin de récupération juste à côté. Sauf que, dans le calendrier de la Fédération Française de Natation, on ne peut pas organiser une manifestation l'été : on contraint Lyon à l'organiser l'hiver, et

c'est sur ces contraintes qu'aujourd'hui on ne peut plus, en l'absence d'un bassin de récupération à Vaise. Donc, voilà la raison.

Après, c'est un choix ! J'avoue que pour 4 M€ pour un bassin de récupération pour une fois par an, cela fait assez cher !

Par contre, je peux vous dire qu'on ne reste pas les deux pieds dans le même soulier et nous réfléchissons. Il y a un programme qui a été lancé : 2 M€. On va rénover la piscine de Mermoz, parce que j'allais dire, là, les plages étaient dans un état complètement désastreux.

Avec la destruction de l'autopont, je crois que cela va donner à cet équipement un nouvel élan et une nouvelle vigueur, tout comme nous réfléchissons et nous avons entamé une étude, qui pour l'instant, coûte cher, à voir si on ne peut pas aller de l'avant sur des bassins chauffés, en respectant le développement durable, parce que tout ce qui est fait, dans les études, est réalisé à partir de photovoltaïque et nous sommes en plein respect de développement durable : je le dis, Monsieur Delacroix, ne croyez pas qu'on chauffe l'eau, comme on le faisait dans les années 50. La Ville de Lyon a su s'adapter aux nouvelles technologies.

Donc, par exemple, c'est une idée sur la piscine de la Duchère, on l'a travaillée, il faut retravailler, donc on ne reste pas, j'allais dire face à une situation, nous ne sommes pas fatalistes, nous savons qu'il faut donner plus, car les Lyonnais vont de plus en plus souvent en piscine, c'est très bien et nous devons accompagner cela. Donc pour l'accompagner, il faut l'anticiper !

Voilà, Monsieur le Maire, les quelques explications que je voulais donner sur ces piscines.

M. LE MAIRE : Merci Monsieur Braillard, simplement un mot. Moi, M. Broliquier, j'allais dire me navre et M. Delacroix me navre et me peine. Alors, M. Broliquier me navre, parce qu'il s'étonne des coûts de l'architecture ! Monsieur Broliquier, sur tous les projets, les coûts d'honoraires de la maîtrise d'œuvre, c'est entre 12 et 17 %.

(Protestations de M. Broliquier.)

Mais non, c'est toute la maîtrise d'œuvre ! Ce n'est pas les études pour dire s'il faut faire une piscine. C'est l'ensemble effectivement de la maîtrise d'œuvre qui permettra de construire. Donc, c'est à comparer à ce que nous avons fait par exemple sur la halle de la Duchère, où cela ne nous a pas coûté 1 M€, mais 3 M€, soit 17 % du prix. Donc, si vous voulez, quand on aspire à gouverner la Ville de Lyon, il faut quand même se renseigner un peu sur les prix !

Ensuite, après, moi je dis à M. David : pourquoi il me peine M. David ? S'il croit que j'écris des programmes électoraux, en pensant qu'avec ce que j'écris, je vais contre les gens ! Quand j'écrivais qu'on allait

faire sur Sergent Blandan, un centre, c'est parce que je croyais qu'on allait faire un centre ! Mais il se trouve que, quand on a fait la concertation, les premières propositions qu'on leur a fait pour le centre, ils nous ont dit : « Non, on n'en veut pas ! » Et comme moi, je sais que « Tu n'as pas été élu pour décider tout seul ! »

(Rires.)

J'écoute ce que l'on me dit ! Et après je juge, effectivement, en toute connaissance de cause.

Alors, voilà, M. David après, construit lui à 1500 € du mètre carré ! Super ! Si vous avez une maison à vous faire faire, prenez M. David comme entrepreneur ! Parce que s'il vous sort à 1500 € du mètre carré ! Nous, on ne sait pas faire à moins de 2000-2500 € du mètre carré ! Mais peut-être que M. David a d'autres méthodes : peut-être le maçon étranger au noir qui construirait de nuit !

(Protestations dans les bancs de l'Opposition.)

Je n'en sais rien ! En tout cas, renseignez-vous sur les prix !

Voilà, bien, c'était pour que nous ayons des débats sur des bases objectives et tolérantes !

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(Le Groupe Ensemble Pour Lyon s'est abstenu.)

(Adopté.)